

En cette année scolaire 2022/2023, la mise en œuvre de pHARe (programme de lutte contre le HARCÈLEMENT à l'École) consacre l'engagement de tous les établissements (1er et 2nd degré) dans la lutte contre le harcèlement.

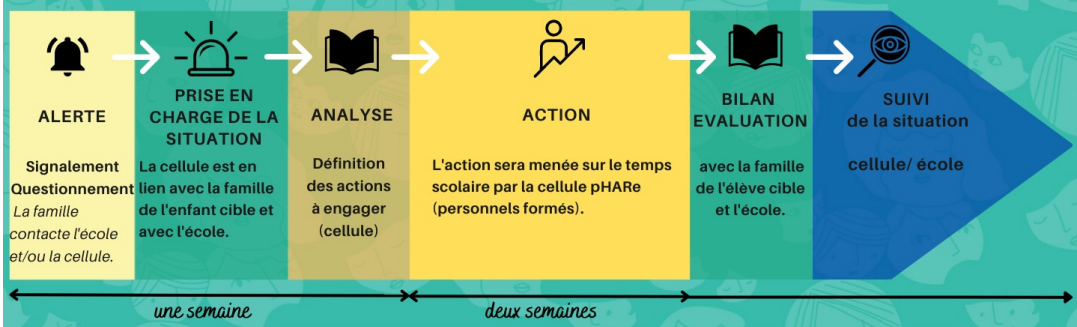
Chaque école primaire et élémentaire a signé une charte qui acte son engagement et sa volonté de lutter contre ces situations. Si les écoles maternelles méritent d'être formées et attentives, le programme n'exige pas leur signature de la charte.

Au sein de la circonscription, une cellule est constituée et formée aux enjeux et méthode à employer en cas de situation de brimades, moqueries ou autres. **Les personnels de cette cellule ont rédigé un protocole applicable à l'ensemble des écoles de la circonscription.**

Aujourd'hui, la constitution de la cellule et la mise en place du protocole permettent **réactivité et prise en compte des situations** qui nous préoccupent. **Le lien étroit avec l'école, la famille et l'enfant est une nécessité.**

## PROTOCOLE pour agir contre les situations de harcèlement à l'école

**pHARe**



### Les interlocuteurs de la cellule :

- L'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription
- Une conseillère pédagogique formée aux enjeux et outils de pHARe
- Une enseignante du dispositif Inclusion et Climat Scolaire, formée aux enjeux et outils de pHARe

Cette cellule a vocation à s'agrandir au fil des années avec d'autres personnels formés.

Pour contacter la cellule : [cellulephare.0011458e@ac-lyon.fr](mailto:cellulephare.0011458e@ac-lyon.fr)